

rent le crime qui devait, au milieu d'une grande ville, coûter la vie, après des efforts inouïs de courage, à un jeune homme qu'entourait l'effluve publique.

« L'obscurité de la nuit avait favorisé la fuite des assassins. On en avait bien aperçu deux courir avec rapidité dans la rue Caponière ou de l'Écu; mais on ne fournit ni leur signalement que d'une manière vague et confuse. Pendant quelques semaines, les recherches, quoique faites simultanément dans de nombreuses directions, demeurèrent infructueuses.

« Enfin, au commencement du mois d'octobre, en consultant avec une nouvelle attention les registres des hôteliers et des logeurs, on remarqua sur celui de la dame Biard, résidant rue des Jacobins, l'inscription suivante : « Chemit (Auguste), 35 ans, né et demeurant à Mulhouse, marchand; passe-port délivré le 27 septembre 1856, à Bellevillers, pour Mantes; entrée, 6 août; sortie, 24 août. »

« Graft (Jean), 43 ans, né et demeurant à Strasbourg, marchand; passe-port délivré le 25 février 1857, à Gisors, pour Rouen; entrée, 12 août; sortie, 25 août. »

« Il parut étrange que des négociants de Strasbourg et de Mulhouse se fussent logés chez la dame Biard, qui ne tient pas hôtel.

« On découvrit bientôt des particularités de nature à confirmer les premiers soupçons. Ces deux étrangers étaient arrivés à Caen, le 31 juillet, veille des courses, accompagnés d'un autre individu. Pendant quatre jours, ils avaient tous trois occupé la même chambre à l'hôtel chez la dame Biard. Puis, se divisant, ils s'étaient installés, deux l'un chez les époux Lenormand, un appartement commun, et registre desquels il s'était fait inscrire Saint-Jean, sur le brie. Ils avaient pris ensemble leur repas, à la Chaudoiselle Renouf, place de l'Ancienne-Comédie; ensuite chez les époux Lenormand, sur le Petit-Cours. Leurs allures étaient mystérieuses; ils s'isolaient des autres voyageurs et conversaient entre eux dans un idiome étranger ou en argot.

« Le mouchoir abandonné par les assassins dans le magasin du sieur Péchard pouvait conduire à une révélation précieuse. Les locataires de la veuve Biard avaient fait blanchir leur linge quatre fois par la demoiselle Holland; on lui représenta ce mouchoir; elle n'hésita pas à le reconnaître, à sa couleur, à son degré de vétusté, aux taches de tabac dont il était maculé et à une signature existant à trois doigts d'un des bords. Cette signature a été renouvelée plus tard par quelques uns des enfants de deux des accusés.

« Il n'y avait plus d'incertitude; les trois étrangers dont on venait de découvrir les traces étaient les assassins de Péchard.

« Mais en quel lieu s'étaient-ils réfugiés? Car les indications recueillies sur le registre de la veuve Biard étaient toutes mensongères.

« On finit par saisir à la poste, où elle était restée, une lettre évidemment adressée à l'un des assassins. L'enveloppe, timbrée de Tours, du 31 août, portait pour suscription : « M. Auguste Chimite, poste restante, à Caen. »

« Cette lettre, écrite par la concubine de Graft, au nom de la concubine du destinataire, contenait ces expressions : « Tu ne me marqueras pas ton centre, je le sais; je n'ai pas besoin que tu le marques... bien le bonjour à aux amis...; la femme Félix (la concubine de Pascal) fait des compliments à son mari ainsi qu'àux amis...; l'embrasse bien mon mari (Graft); le bonjour aux amis. » Cette lettre fournissait la preuve que la bande d'assassins avait séjourné à Tours, et laissait l'espoir de l'y retrouver encore.

« On prit le parti d'envoyer en toute hâte dans cette ville M. Ducheylard, commissaire central de police, à Caen. Ce fonctionnaire y arriva le 28 octobre. Ce fut en vain que, secondé par la police locale, il essaya d'obtenir des renseignements sur les nommés Chemit et Graft : ces noms étaient inconnus. Mais enfin, à force de recherches, on découvrit que trois individus, auxquels se rapportaient les signalements recueillis à Caen, se faisaient appeler Mayer (c'était Schmidt), Fernandy (c'était Graft) et Pascal (c'était Chabrie).

« Ils étaient venus séjourner à Tours dans le cours de l'année 1857, au même temps que deux autres malfaiteurs, Bloch et Kaiser. Ils avaient pris des domiciles séparés, dans des quartiers différents, sauf Bloch et Kaiser qui faisaient ménage commun. Ils vivaient bien, ne travaillaient pas, avaient tous chacun une concubine et plusieurs enfants. Ils se voyaient entre eux, avaient fréquemment des réunions, fermaient soigneusement alors leurs appartements, s'environnaient de mystère et conversaient dans cet idiome ou jargon remarqué à Caen. Les hommes faisaient de fréquentes absences.

« Quelques jours auparavant, Pascal et Kaiser avaient quitté Tours.

« La présence de M. Ducheylard, que Mayer et Graft avaient sans aucun doute aperçu à Caen, ne fut pas longtemps ignorée; elle jeta l'épouvante parmi ceux qui résidaient encore à Tours. Ils firent en toute hâte leurs préparatifs de départ, et, dans la nuit du 31 octobre, ils s'enfuirent tous dans des directions diverses, moins la concubine de Bloch qui put être arrêtée.

« Le retentissement qu'avait eu le crime et des signalements expédiés sur tous les points de la France, avaient éveillé l'attention des agents de l'autorité.

« Dans la même nuit du 31 octobre, vers trois heures et demie du matin, un voyageur, arrivant par le convoi de Paris, descendant dans la gare de Poitiers, suivi d'une femme et d'un enfant. Quoique possesseur de billets de première classe pour aller jusqu'à Angoulême, il interrompait brusquement son voyage et réclamant dix colis confondus parmi les bagages. Dans une aubaine voisine, il demandait un lit et ne s'y reposait pas; il était visiblement en proie à l'agitation et à l'inquiétude, et se disposait à aller demander avec la femme qui l'accompagnait, ils passèrent en revue leurs papiers et les jetèrent au feu en grande partie. Enfin, revenant sur leurs pas, ils gagnèrent à pied, avec leur enfant, dans la direction de Paris, la station de Chasseuil, éloignée de huit kilomètres, et s'y firent délivrer des billets pour Châtelleraut.

« Cette conduite étrange avait été remarquée. Deux gendarmes, avertis au moment où ils pénétraient dans la gare, prirent à l'instant le train qui partait pour Chasseuil. A leur arrivée, ils virent monter en wagon les individus qu'on leur avait signalés. Le gendarme Rougé s'empressa de prendre place dans le même compartiment. Durant le trajet, jusqu'à la station de Clau, il demanda l'exhibition des passe-ports. Le voyageur lui présenta celui-là même qui avait été inscrit sur le registre de la veuve Biard, qui portait le nom de Chemit et avait été mentionné sur les feuilles de signalement. Il n'y avait plus de doute; le gendarme se trouvait en face d'un des assassins de Péchard. Cet homme parut comprendre la gravité de sa situation et essaya de fouiller dans la poche de son paletot. Mais le gendarme, qui le surveillait avec attention, lui fit faire l'ordre de ne faire aucun mouvement. A l'arrivée à la station de Clau, l'autre gendarme qui n'avait pu se placer dans le même wagon, rejoignit son camarade et alors ils se saisirent de la personne du prétendu Chemit, qui n'était autre que Gugenheim, dit Mayer, et de celle de sa concubine. Ils le fouillèrent et trouvèrent sur lui un pistolet à deux coups, chargé à balles forcées

et amorcé; un couteau-poignard très-aigu dont la lame avait été passée récemment dans la terre; une boîte en fer-blanc, contenant des chevrotines, de la poudre et des capsules; un portefeuille renfermant neuf billets de banque de 100 fr.; une vrille, une bougie, un moule à balles, deux balles, une montre en or et une bourse dans laquelle il y avait 120 fr. Pendant les recherches, Mayer laissa tomber dans le wagon une autre boîte en fer-blanc, où se trouvait une feuille de passe-port non encore remplie, mais déjà revêtue d'un faux cachet de la mairie de Boilewiller. La femme avait en sa possession un autre faux passe-port, sous le nom de Granic-Mayer. Des ordres furent transmis pour la saisie des dix colis réclamés par Mayer à la gare de Poitiers, et que les nécessités du service avaient obligé de transporter jusqu'à Angoulême, lieu de leur destination primitive. C'est ainsi que se trouva opérée l'arrestation d'un des trois assassins.

« Mais qu'étaient devenus les deux autres? « Pascal avait quitté Tours le 17 septembre et sa résidence à Châtelleraut. Il avait caché en terre une somme de 4,000 fr. Mais il n'avait fait qu'y paraître. Le 7 novembre, sa concubine avertie par une confidente, la veuve Gaul, qu'il avait envoyée auprès d'elle, prenait elle-même la fuite avec ses enfants, emportant douze colis. Graft n'avait laissé aucune trace de la direction qu'il avait suivie.

« Enfin, on parvint à savoir que des époux Meyer, résidant à Lyon, rue de Marseille, 8, servaient d'intermédiaires pour la correspondance de ces malfaiteurs entre eux. On prit encore le parti d'envoyer dans cette ville M. le commissaire central Ducheylard. Le 3 décembre, on saisissait chez les époux Meyer plusieurs lettres compromettantes, parmi lesquelles s'en trouvait une, non datée, non signée, mais émanée de Graft lui-même. La seule donnée de l'écriture et l'objet de la lettre ne laissent pas des Batignolles, du 19^e arrondissement de Paris, les recherches se trouvaient circonscrites et il était probable que Graft se cachait dans la capitale, peut-être aux Batignolles mêmes.

« La police de Paris fut avertie. On sut bientôt que Graft, sous le nom de Beck et en se présentant comme un colonel en retraite, s'était réfugié aux Batignolles, dans une maison qu'on n'ouvrait que sur un signal convenu. Or, le 11 décembre, au matin, on pénétra dans ce repaire. On trouva, dans la même chambre, Graft et sa concubine encore couchés ensemble; et Bloch qui avait suivi leur sort depuis la fuite de Tours. Ils essayèrent d'opposer de la résistance et engagèrent une lutte énergique contre les agents de l'autorité. On ne put se rendre maître de Graft qu'en lui liant pieds et poings. Alors, on saisit dans l'appartement deux pistolets, l'un double, l'autre simple, chargés jusqu'à la gueule et amorcés; un couteau-poignard; un fort couteau à manche de corne, à lame pointue et fraîchement aiguisée; deux fausses clés dont l'une n'était qu'ébauchée; de la cire à empreintes; des limes, tout le matériel enfin des ban lits de la plus dangereuse espèce. On trouva, en outre, un faux passe-port sous le nom de François-Joseph Beck, un acte de naissance conforme à cette indication et une grande quantité d'objets de lingerie et de dentelles. De plus, on s'empara de trois bagues, d'une montre en or ciselée, de chaînes, d'un cachet en argent portant les initiales M. C. et d'un billet de banque de 500 francs que la concubine de Graft, la fille Chatalein, dite Chrétien, portait sur elle.

« Pascal s'était aussi réfugié dans le voisinage de Paris, et entretenait des relations avec Graft. Le lendemain, 12 décembre, il fut saisi au moment où il tentait de pénétrer dans la maison de son complice, dont il ignorait l'arrestation. Doué d'une grande force physique, il fit une résistance désespérée; on trouva sur lui deux pistolets doubles, chargés et amorcés; un couteau de boucher; un faux passe-port sous le nom de Chapelain et un morceau de cire à empreintes renfermant quatre billets de banque de 100 fr.

« Pascal, pour mieux se dérober aux recherches, avait pris deux logements, l'un rue des Dames, aux Batignolles; l'autre rue de Nancy, à la Villette, où il s'était présenté sous le nom de Cordeville. On les découvrit et on y saisit en majeure partie les douze colis enlevés de Châtelleraut le 7 novembre. Le surplus lui fut trouvé caché dans un cabinet obscur, chez la veuve Gaul.

« Tous les assassins présumés de Péchard étaient donc enfin sous la main de la justice.

« Déjà l'ensemble des circonstances dont l'exposé précède ne laissait aucun doute sur la culpabilité des accusés; mais les autres preuves recueillies par l'information ont porté la démonstration à cet égard au dernier degré de l'évidence.

« En effet, le pistolet saisi sur Mayer a été acheté par lui à Caen, au commencement du mois d'août, chez l'arquebuisier Lebaron. Le couteau-poignard trouvé dans la poche de son paletot lui a aussi été vendu à Caen, par le coutelier Chartier, qui reconnaît cet instrument, quoique la lame porte la trace des efforts faits pour effacer son nom, qui s'y trouve gravé. Graft a été vu le 23 août, vers six heures du matin, dans l'allée de Péchard, expliquant évidemment les lieux. Le 25 août, ils arrivaient tous trois à Houffler, descendaient à l'hôtel tenu par la dame Boulon, où Graft se faisait inscrire sous le faux nom de Bosque, négociant à Paris, et y passaient la nuit du 25 au 26 août. Pendant leur séjour, Pascal achetait, dans la boutique de la demoiselle Lemesle, une lanterne sourde, et Graft faisait fabriquer, chez le serrurier Lohguet, une pince dite *monseigneur*.

« Or, ces objets se trouvent identiquement parmi ceux que les assassins ont abandonnés dans le magasin de Péchard. C'est à Graft qu'appartenait le mouchoir laissé assis sur le lieu du crime. Pour faire croire à un départ et écarter les soupçons, ils avaient quitté, dès le 24 et le 25 août, les appartements qu'ils avaient occupés à Caen, pendant plusieurs semaines. Mais on a pu constater la continuation de leur présence. En effet, le 27 août, ils se retirèrent à Clopée, en dehors de la ville, et passent l'après-midi dans le cabaret du sieur Langlois, où Graft aide à la préparation de leur repas. Dans la nuit du 27 au 28 août, ils commencent, rue de Vaucluses, au préjudice des époux Radiguet, un vol considérable de lingerie et de dentelles, dont on va s'emparer plus loin, et ils laissent tomber sur les meubles et sur un coin des taches de bougie de la même cire que celle de la bougie retrouvée dans la lanterne sourde. Le 28 août, le matin, ils vont à Lisieux. Ils reviennent à Caen le 29, à six heures du soir. Quelques heures après, Graft et Mayer achètent chez le sieur Chauvin, fripier, place de la Nouvelle-Comédie, deux grandes malles; dont l'une a été saisie plus tard en leur possession, et y renferment tous les objets dérobés au préjudice des époux Radiguet. Ils transportent ces malles à la gare du chemin de fer, où Graft les fait enregistrer à la destination d'Evreux, bureau restant.

« Ils se préparent alors à accomplir le vol qui devait être accompagné de l'assassinat de Péchard. Mais auparavant, vers onze heures et demie, Graft se fait livrer, à Vaucluses, chez le cabaretier Boursin, deux bouteilles de vin qu'il emporte. Le crime est commis le 30 août, vers deux heures et demie du matin. Après sa perpétration, ils s'enfuirent dans des directions différentes. Vers quatre heures et demie, deux heures après l'assassinat, Graft arrive à Ranville, où l'événement n'était pas encore connu. Ses

chaussures sont couvertes de boue et le bas de son pantalon porte encore des taches du sang de sa victime. Il prend la précaution de les faire disparaître à l'aide d'un foulard qu'il trempe dans l'eau, se fait en toute hâte conduire en voiture, d'abord à la station la plus voisine, celle de Moul-Angennes; ensuite, le convoi étant passé au moment où il arrive, à celle de Mézidon, où, à midi, le train express l'emporte vers Paris. Mayer et Pascal avaient aussi gagné, mais à pied, par d'autres chemins détournés, la station de Mézidon. Ils se cachent pendant une partie du jour dans un bois voisin, celui de la côte Sainte-Catherine, prennent le convoi de neuf heures du soir, s'arrêtent à Evreux, à l'hôtel du sieur Pley, où ils passent le reste de la nuit, et le garçon de service ayant oublié de les éveiller de bonne heure, malgré leurs pressantes recommandations, ce n'est qu'à dix heures du matin que, par le second convoi, ils partent enfin pour Paris. L'information s'attachant à leurs pas, le signalement ainsi à tous les malfaiteurs qui ont précédé, accompagné ou suivi le crime. Enfin, Mayer et Pascal avaient enfoui dans le bois de la côte Sainte-Catherine, où on les a retrouvés, quelques-uns des objets volés au préjudice de Péchard. Graft avait aussi caché dans un champ, près de la route de Bavevent, à quatre kilomètres de Caen, sa part du butin. Dans les premiers jours d'octobre, Graft et Mayer ne craignent pas de venir la reprendre. Ils achèvent leur paquet, rue des Abattoirs, dans le restaurant de la dame Guille, qui se rappelle leur avoir remis une corde à sucre, et ne laissent dans le champ, où ils ont été retrouvés, que des mouvements de montres qu'ils avaient détachés des boîtes.

« Dans son premier interrogatoire, Mayer prétendit qu'il n'était pas venu à Caen depuis deux ans. Mais lorsqu'il fut confronté avec plusieurs témoins, et notamment avec la dame Biard, chez laquelle il avait logé, il se déconcerta : « Je vois bien, dit-il, que je suis pris; j'ai passé quinze jours chez madame. » Puis, se rassurant soudain : « Avez-vous, lui demanda-t-il, inscrit sur votre registre le jour de mon départ? — Oui, — Eh bien! c'est tout ce que je vous demande; je n'ai plus rien à craindre. »

« Il méconnut avoir pris à Caen le faux nom de Schmidt; mais un employé des postes, auquel il fut représenté, lui avait délivré à cette adresse sept ou huit lettres, qu'il venait chercher accompagné de Graft. Pendant qu'il était en cellule, à la prison, il fit dire à sa concubine que, si elle était mise en liberté, il fallait qu'elle établit qu'il était loin de Caen les 29 et 30 août, « car, ajouta-t-il, si je ne puis prouver cela, je suis un homme perdu. » Constatant dans l'habileté et l'énergie de Pascal et de Graft, il refusait de croire à leur arrestation. Mais lorsque de la chambre d'instruction on les lui fit voir dans un des preaux de la prison, il tomba dans un grand abattement. Alors, sous le poids des charges qui l'accablaient, il usa d'une ressource extrême. Craignant d'être devancé par ses complices dans la voie des aveux, et spéculant sur une dernière chance d'indulgence, il finit par confesser son crime.

« Pascal, lors de sa translation, croyant qu'on le conduisait à Rouen, fit assez bonne contenance jusqu'à Lisieux; mais là, il dit au sieur Melin, brigadier du service de sûreté, qui l'escortait : « Nous allons donc à Caen? » puis il baissa la tête et se mit à pleurer. Pourtant dans ses premiers interrogatoires, il eut recours, comme Mayer, à toutes sortes de dénégations. Le 18 décembre, apprenant l'arrestation de sa concubine et la saisie de ses effets, parmi lesquels se trouvaient des objets volés chez les époux Radiguet, il avoua sa participation à ce vol, en continuant de protester de son innocence par rapport à l'assassinat de Péchard. Enfin, le 15 janvier, vaincu, à son tour, par la puissance des preuves, et connaissant les révélations de Mayer, il fit lui-même des aveux qu'il a maintenus depuis lors sans variation.

« Graft seul, aujourd'hui, se renferme dans un système de dénégation absolue. S'il est venu à Caen, à la fin de juillet, il en est reparti le 24 août, et, depuis cette époque, il n'y a pas reparu. Les marchandises volées au préjudice des époux Radiguet, du 27 au 28 août, et retrouvées en partie en sa possession, lui ont été remises par un personnage mystérieux, dont il ne peut indiquer la résidence et qui lui fait intervenir dans toutes les circonstances qui l'embarrassent. Les témoins qui le reconnaissent tombent dans l'erreur; Mayer et Pascal sont des scélérats qui veulent le perdre. Ce système n'est au fond qu'un aveu d'impuissance, et la participation de Graft au vol et à l'assassinat est démontrée avec autant de certitude que s'il confessait lui-même son crime.

« Il importe peu de savoir quel est la part exacte de chaque accusé dans l'assassinat du malheureux Péchard. Tous étaient armés de poignards et de pistolets chargés; tous étaient résolus à donner la mort si cela était nécessaire pour assurer leur impunité ou le succès de leur entreprise. Il y avait, de leur part, dessein formé à l'avance, préméditation évidente. Tous ont tenté de tuer pendant la lutte qui s'est engagée dans l'allée. L'acte abominable de celui qui a porté le coup fatal eût été accompli par les autres si les nécessités de la situation l'eussent commandé. Tous sont donc coupables, au même degré, d'assassinat précédé de vol.

« Cependant, si l'on veut s'appesantir sur les détails de cette horrible scène, ils sont fournis par deux des assassins. Pascal et Graft avaient pénétré dans la boutique et passaient à Mayer, placé en embuscade au pied de l'escalier, les objets dérobés. Le vol était presque entièrement consommé lorsque Péchard descendit de sa chambre. Mayer lui lança à la tête une pierre qu'il avait apportée et qui ne l'atteignit pas. Péchard s'embarrassa dans une échelle que Mayer avait placée à dessein dans l'escalier. On se précipita sur lui. On lui porta des coups de poignard et il poussa des cris plaintifs. La porte de l'allée se trouva enfin ouverte. C'est Graft qui prit la direction du Palais-de-Justice et tira deux coups de pistolet sur Péchard, qui, malgré ses blessures, le poursuivait avec intrépidité. C'est Pascal qui lui tira deux autres coups de pistolet et l'abattit à ses pieds, au moment où Péchard allait l'atteindre, ainsi que Mayer, dans la direction de la Colonne.

« Mayer a prétendu n'avoir pas porté de coup de poignard. Mais il a trouvé dans Pascal un contradicteur énergique. Confronté avec ce dernier, il s'est vu forcé d'avouer qu'il s'était vanté d'avoir porté un coup de poignard. Il a ajouté, il est vrai, que c'était de la forfanterie de sa part et que chacun voulait avoir fait quelque chose. « La preuve que j'ai dit la vérité, a répondu Pascal, c'est que Mayer avait son couteau ouvert dans la poche droite de son pantalon, et que ce couteau a percé la poche et le pantalon. »

« La vérification à laquelle il a été procédé a justifié cette affirmation.

« Pascal, à son tour, a essayé de faire croire qu'il avait tiré simultanément et non successivement les deux coups de l'un des pistolets dont il était armé. Mais deux dénégations distinctes ont été entendues. De plus, le calibre des balles extraites du cadavre établit qu'elles n'ont pu sortir l'une et l'autre que de son pistolet double. Or, M. le docteur Lebidou, dans un rapport remarquable, a démontré, par la disposition des blessures, que les balles, loin d'avoir pénétré dans des directions parallèles, ont atteint le cou et le crâne dans des directions qui s'entre-croisent à angle droit, ce qui exclut la possibilité que ces blessures aient été produites par les deux coups du même pistolet tirés simultanément.

« Pascal a encore ajouté qu'il avait tiré à quatre ou

cinq pas sans ajuster. Mais l'arme était si bien déchargée à bout portant que la poudre avait couvert la peau du front de la victime d'une loule de piqûres. On a trouvé, d'ailleurs, dans la tête de Péchard un morceau de drap, détaché de la manche droite de son paletot, ce qui prouve que ce jeune homme, voyant le danger qui le menaçait, avait instinctivement placé le bras devant son front dans l'attitude d'un homme qui veut parer un coup immédiat.

« Après avoir établi la participation des trois accusés au vol et à l'assassinat, il importe de rechercher quels sont leurs antécédents. Ces redoutables malfaiteurs cachent souvent, même entre eux, leur véritable nom et leur origine. Lorsqu'on parvient à les arrêter et à les livrer à la justice, c'est sous de faux noms qu'ils sont successivement condamnés.

« Mayer paraît être Gugenheim (Seligman), né à Scherwiller, le 15 mai 1821. Il a été condamné, par contumace, sous le nom de Müller, par la Cour d'assises de Douai, le 26 novembre 1857, à vingt ans de travaux forcés, pour vol.

« Pascal n'est autre que Coudurier (Antoine), né à Noves, le 24 novembre 1817. Il a pris successivement, pour déjouer les recherches de la justice, les noms de Toillon, Félix, Groslo, Pitra, Barthe, Perronet, Bernard, Chapelain, etc. Il a été condamné : 1° par le Tribunal correctionnel de Valence, le 15 septembre 1834, à trois mois d'emprisonnement, pour vol; 2° par le Tribunal correctionnel de Gien, le 6 avril 1835, à six mois d'emprisonnement, pour tentative de vol; 3° par le Tribunal correctionnel de Toulon, le 24 novembre 1838, à treize mois d'emprisonnement, pour vol; 4° par la Cour d'assises du Var, le 13 janvier 1840, à huit années d'emprisonnement et dix années de surveillance, pour vol; 5° par le Tribunal correctionnel de l'Argenterie, le 23 décembre 1848, à deux années d'emprisonnement, pour vagabondage et port d'armes prohibées; 6° par défaut, par le même Tribunal, le 7 janvier 1849, à six mois d'emprisonnement, pour évasion par bris de prison; 7° par contumace, par la Cour d'assises du Gard, le 30 septembre 1854, aux travaux forcés à perpétuité, pour huit vols qualifiés; 8° par contumace, par la Cour d'assises des Bouches-du-Rhône, le 22 mars 1855, à vingt années de travaux forcés, pour vol qualifié. Il s'est évadé trois fois de prison. Il a été associé, en 1849, à des malfaiteurs fameux, Oswald et Lafabrique, qui désolaient le midi de la France. Il a pris part, le 19 décembre 1849, à Draguignan, à un vol de 35,000 fr., commis au préjudice du receveur particulier; en 1850, à Nice, à un vol de 27,000 francs commis au préjudice du banquier Carlone. En 1853, sa concubine fut arrêtée en Suisse; mais lui parvint à s'échapper.

« Son frère aîné, Jean-Claude, et son second frère, Joseph, ont été condamnés par la Cour d'assises du Gard, l'un à vingt ans de travaux forcés, l'autre à dix ans de recluseion, pour vols et association de malfaiteurs. Joseph a, de plus, été condamné par la Cour d'assises d'Aix, aux travaux forcés à perpétuité, pour tentative d'assassinat. Son troisième frère, Eugène, a été condamné par la Cour d'assises d'Aix, à cinq ans de recluseion pour complicité de vol qualifié.

« Graft a été condamné : 1° par la Cour d'assises du Calvados, le 18 août 1835, sous le nom de Jean Minder, né à Neudorf (Suisse), en 1813, à dix ans de travaux forcés, pour vol de montres, à Bayeux; 2° par la Cour d'assises du Lot, le 22 mai 1849, sous le nom de Vall, à dix années de travaux forcés pour vol qualifié. Il s'évada du bagne de Rochefort, le 15 novembre suivant.

« Son père et un de ses frères avaient participé au vol de montres commis à Bayeux. Le père, malgré ses soixante-dix ans, était tout récemment encore, parmi tous ces malfaiteurs, un des plus intrépides. Il est enfin sous la main de la justice. Deux des frères Graft ont assassiné, en 1855, deux gendarmes de la brigade Saint-Symphorien (Loire), qui les avaient arrêtés, et ils ont été condamnés l'un par contumace, l'autre contradictoirement, à la peine de mort. La peine du plus jeune a été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

« L'accusation met à la charge de Mayer, de Pascal et de Graft, plusieurs autres crimes qu'ils ont commis ensemble, ou réunis à d'autres malfaiteurs, soit pendant leur séjour à Caen, soit antérieurement, soit postérieurement.

L'acte d'accusation, après cet exposé de l'assassinat de Péchard, passe en revue un grand nombre de vols commis par les accusés pour des sommes souvent très importantes, à Caen même, pendant leur séjour dans cette ville, puis dans une foule d'autres localités, tant avant qu'après le crime principal qui leur est imputé, des projets de vol qui ont échoué, et enfin la fabrication et l'usage de faux seaux. Ces faits n'ayant qu'un intérêt secondaire, nous nous bornons à les mentionner, ainsi que les charges formulées contre les recelleurs de la bande : Bernard Meyer, brocanteur israélite à Paris; Ulmo père, négociant, occupant un rang de quelque importance dans le commerce local de Chaumont; Ulmo fils, Emile Block, Ch. Gaul et les femmes compromises à ce titre dans le procès. Voici comment l'acte d'accusation s'exprime à l'égard de ces derniers :

« Les filles Blum, Milice et Chatalein, concubines des trois assassins, étaient initiées aux mystères de leur vie criminelle. Dans la lettre saisie à Caen, écrite par la concubine de Graft au nom de la concubine de Mayer, et où intervient la concubine de Pascal, elles leur recommandent de ne pas indiquer le lieu où ils ont établi le centre de leurs opérations, parce qu'elles les connaissent. Deux autres lettres, l'une trouvée sur la fille Chatalein, l'autre à son adresse, saisies à la poste à Tours, font allusion à de faux passe-ports que Graft devait fabriquer. Ces femmes accompagnaient leurs prétendus maris dans leurs changements de lieux de résidence, prenaient comme eux tous les faux noms nécessaires pour déjouer les recherches de l'autorité, tenaient ouvert l'asile où ils se réfugiaient après leurs expéditions, assistaient à leurs réunions et à leurs concubines, vendaient les marchandises, les objets de lingerie, les dentelles qui provenaient des vols, et vivaient, dans l'abondance, du produit des méfaits.

« Lors de son arrestation à Poitiers, la fille Blum avait sur elle une tabatière en argent, quatre alliances en or, une montre à cuvette aussi en or et une très belle chaîne. A Châtelleraut et aux Batignolles, la fille Milice possédait deux gobelets en argent, des bijoux et de l'argenterie volés à Grenoble. On a saisi en la possession de la fille Chatalein un billet de banque de 500 fr., plus six couverts d'argent, six cuillers à café, une cuiller à sucre, un cachet marqué de ses initiales; deux bijoux, deux gobelets en argent doré à l'intérieur, deux chaînes de montre avec cassolètes; objets provenant aussi, pour la plupart, du vol de Grenoble.

« En ce qui concerne spécialement le chef d'accusation qui nous occupe, on voit la fille Blum renfermer dans les colis expédiés de Tours à Angoulême, plusieurs des marchandises volées au préjudice des époux Radiguet, et plus tard on saisit en la possession des filles Milice et Chatalein, d'autres parties plus ou moins considérables de ces marchandises.

« La veuve Gaul est femme d'un repris de justice, fille de père et de mère repris de justice, et reprise de justice elle-même. Elle est connue parmi les voleurs sous le nom de *cousine Madelon*. Elle sert d'intermédiaire pour la communication des renseignements qu'ils veulent se transmettre

